

**LEGENDE:**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / LOT		surface d'emprise au sol [m²]		surface constructible brute [m²]		surface constructible nette [m²]		surface de stationnement [m²]		type et nombre de logements		type de solaires		type de toiture		hauteur de niveau		type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]	
Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface	Lot	Surface

**Définition du PAP et des zones du PAG**

- PAP** : délimitation du PAP
- PAG** : délimitation des différentes zones du PAG

**Courbes de niveau**

- terrain existant
- - - terrain remodelé

**Nombre de niveaux**

- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1,2...R : nombre d'étages en retrait
- +1,2...C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S : nombre de niveaux en sous-sol

**Indicateurs complémentaires**

- +1,2...E : nombre de niveaux partiellement-enterrés

**Hauteur de constructions**

- hc-x : hauteur à la cimbrice de x mètres
- ha-x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- ht-x : hauteur au faite de x mètres

**Types, dispositions et nombre des constructions**

- oc : constructions en ordre congru
- onc : constructions en ordre non congru
- x-mi : maisons isolées
- x-mj : maisons jumelées
- x-ml : maisons en bande

**Indicateurs complémentaires**

- ga : garage

**Types et nombres de logements**

- x-u : logements de type unifamilial
- x-b : logements de type bi-familial
- x-c : logements de type collectif

**Formes de toiture**

- tp : toiture plate
- lx (y% -z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison orientation du faîte

**Gabarit des immeubles (plans / coupes)**

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

**Définition des îlots / îlots**

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- lot projeté

**Degré de mixité des fonctions**

- min x%y% : pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- max x%y% : pourcentage maximal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- II : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

- EVP : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADU : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Indicateurs complémentaires**

- espace de circulation privée (cour, chemins piétons, voie de circulation privées)

**Plantations et murs**

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

**Servitudes**

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

**Infrastructures techniques**

- référation à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fosse ouvert pour eaux pluviales

**Indicateurs complémentaires**

- bassin de rétention souterrain
- canalisation pour eaux usées mixtes existante
- Constructions à démolir
- Transformateur électrique
- Parking public / parking privé

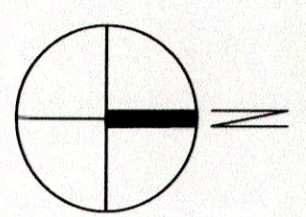
**SURFACE TOTALE DU P.A.P.**

- Surfaces terrains : 5 966,79 m²
- Espace vert, Rétention et transformateur électrique\* : 572,87 m²
- Zone résidentielle\* : 489,14 m²
- Parking public\* : 87,50 m²
- Mobilité douce : 346,49 m²
- Aire de jeu\* : 208,75 m²

Surface totale : 7.672,00 m²

\* Terrains à céder à la commune 1.704,75 m²

22,22 %



**Ents de droit:** Administration du Cadastre et de la Topographie Messurage HOSC, 0228 (Auto-CAD 2004 / dwg)  
 Plan de situation N° 1185-01-02-140521 de Best - Topo du 28/08/2014  
 Plan n° 1185\_AGE\_50\_01D Indice H 09.07.2018 du Bureau RAUSCH ET ASSOCIES

Selon l'article 6 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du PAP "quartier existant" et du PAP "nouveau quartier", le bord de plan se compose d'un plan de délimitation de l'emprise de la zone d'aménagement désigné sur un plan officiel conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création et régénération des professions de géomètre et de géomètre officiel.

Projet soumis à un projet relatif au plan communal - enregistré sous R.N. 1820704C  
 09/07/2018  
 18/03/2018

**Maitre de l'ouvrage**  
 Association Momentanée Solid Wicker  
 63, Zone Industrielle  
 L-9099 Ingeldorf

**Objet**  
 PAP Lotissement "Haaptstrooss / Merschewee"  
 Lieu-dit: "Haaptstrooss / Merschewee"  
 Haaptstrooss / Merschewee  
 L-9377 Hoesheid  
 Commune du Parc Hosingen

**Document**  
 PROJET P.A.P.  
 Partie graphique I / Vue en plan

Le présent document appartient à la direction d'urbanisme de la Mairie de Hosingen. Le Maître de l'ouvrage est : Dan Verdon

Emprunt	Indice	Echelle	Date	Dessiné	Consulté
P 432-401	*	1/500	05/12/2017	CLE	MPF

**JONAS**  
 ARCHITECTES ASSOCIÉS